

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE
de
VETRIGNE



**ARRÊTÉ DE RETRAIT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS
DE MADAME LEFEVRE CHRISTIANE
3EME ADJOINTE AU MAIRE**

VU

le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20 ;

la délibération n° D103-2020-10 en date du 23 mai 2020 désignant Monsieur Alain SALOMON en qualité de Maire de Vétrigne ;

la délibération n° D103-2020-11 en date du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire ;

la délibération n° D103-2020-12 en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints au Maire ;

l'arrêté n° A103-2020-35 en date du 23 mai 2020 portant délégation de fonctions à Madame Christiane LEFEVRE en charge d'assurer l'examen et le suivi des affaires du Centre communal d'action sociale (CCAS), de la Culture, de la Médiathèque et des Fêtes et Cérémonies ;

CONSIDERANT

la démission de Madame Christiane LEFEVRE, 3^{ème} adjointe au Maire, acceptée par Monsieur le Préfet le 6 décembre 2023 ;

que le caractère exécutoire de l'arrêté retirant les délégations de fonctions a pour effet de mettre un terme au versement d'indemnités de fonction qui ne sont dues que pour l'exercice effectif des fonctions exécutives ;

ARRETE

Article 1 : La délégation donnée à Madame Christiane LEFEVRE par l'arrêté susvisé est retiré.

Article 2 : l'arrêté n° D103-2020-35 est abrogé.

Article 3 : le Maire et le comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Article 4 : le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.

Article 5 : le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Je soussignée, reconnais avoir reçu un exemplaire du présent arrêté et avoir été informée que je dispose d'un délai de deux mois, à compter de la notification, pour le contester auprès du Tribunal Administratif.

Notifié le :

Fait à Vétrigne, le 09/02/2024

Madame Christiane LEFEVRE

Le Maire
Alain SALOMON

